



INFORMATION

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le vendredi **soir** 25 Octobre 2024 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Viriat.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 4 au 6 Octobre 2024 est assurée par M. DELIANCE Maurice au 06.40.19.56.16



RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH / FEUILLES DE PLATEAU

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le dimanche à 20 heures.

Les feuilles de plateau U11—U9—U7 doivent être scannées et intégrées dans Footclubs par les clubs.

Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District.

NOUVELLE MESSAGERIE DES CLUBS

Pour faire suite aux nombreux problèmes de sécurité rencontrés en ce début de saison et pour vous faire bénéficier de nouvelles fonctionnalités, une nouvelle messagerie des clubs vous est proposée depuis le 12 Septembre 2024.

Toutes les informations ont été envoyées par courriel le 12 septembre et sont aussi disponibles sur les sites internet du District et de la LAuRAFoot.

Merci aux clubs de bien vouloir faire le nécessaire.

De ce fait, les courriels émanant d'adresses personnelles ne sont plus acceptés.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 01 Octobre 2024

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Sylvain FEYEUX, Jean Noel TARTARIN, Christophe SABIN, Olivier GUICHERD

Assistent Visio : Guillaume STRIPPOLI, Céline MEILHEURAT,

Excusés : Tarik TEKBIKAK, Antony TARTARIN, Anthony STADELMANN, Baptiste PIQUET

⚠️ Un match, ne doit pas commencer sans que la tablette ne soit validée. S'il y a un problème de tablette, une feuille de match sous format papier est **obligatoirement** établie et signée.

📄 La CDA rappelle que chaque rapport d'arbitre concernant un carton rouge, ou tout autre évènement particulier se déroulant lors d'une rencontre doit **obligatoirement** se faire directement sur le PDO. Il entre dans les fonctions des référents en arbitrage de vos clubs de vous aider dans l'exercice.

📊 Tableau des récusations Clubs et Arbitres a jour. (Voir en-dessous).

👤 N'oubliez pas que toutes les indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant la date du week end de match. Une indisponibilité tardive peut vous empêcher d'arbitrer un match, peut-être même ne pas pouvoir couvrir votre club par ce manque de matchs effectués.

La CDA étudie enfin les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Courrier A Bolliet concernant une indispo tardive déposée puis enlevée.
- Courrier P Hermann pour une indisponibilité du 6 au 22 septembre 2024.
- H. Touzani, indisponibilité jusqu'au 19 octobre.
- Rapport de F Muffat Jeandet concernant les dires et excès de supporters, dossier transmis à la commission compétente.
- Rapport de TH Frendo sur l'accompagnement d'un jeune arbitre.
- Courrier de TH Frendo annonçant l'absence d'un arbitre assistant le dimanche 29 septembre.
- Courrier de R. Segura concernant une réserve technique sur son match ACCFT/Bressans en séniors D3.
- Courrier de Y. Lozachmeur concernant la remise des vestes aux arbitres absents lors de la réunion de rentrée : la CDA rappelle que ces vestes seront remises lors des formations de mi saison ou de la journée de rattrapage des tests physiques qui auront lieu en janvier 2025.

👤 Nous rappelons par ailleurs que les arbitres doivent porter ces vestes lorsqu'ils représentent officiellement le district (et donc principalement lors des matchs sur lesquels ils officient),

- Courrier de N. Villegas annonçant son arrêt de l'arbitrage, même si son passage fut bref dans la fonction, la CDA le remercie pour les services rendus

⚠️ La CDA informe ses arbitres et les clubs que la Ligue AURA lance une grande enquête sur l'utilisation du carton blanc dans ses districts en vue d'une future généralisation, si certains d'entre vous ont des réflexions à ce sujet, la CDA est preneuse de toutes les remarques constructives.

Courriers club :

- Courrier du club de l'ACCFT Bourg confirmant une réserve technique sur le match ACCFT/Bressans en séniors D3.
- Courrier du club de Curtafond Confrançon pour féliciter les deux arbitres ayant officiés sur les matchs du club le dimanche 29 septembre, Mickael Felix et Rodolphe Peyrat.

Dans l'optique d'améliorer les relations avec les clubs et la qualité de l'arbitrage dans notre district, la CDA remercie les clubs qui lui font remonter des informations sur le comportement et/ou la prestation des arbitres, celles qui pointent des dysfonctionnements tout comme les positives.

La CDA tient à remercier chaleureusement CHENE ANTHONY pour avoir accepté au pied levé de prendre la place en tant qu'assistant lors du match de D1 entre COT. LUENAZ FC 1 et FOISSIAT ETREZ ES 1 le 29 septembre.

La CDA rappelle aux arbitres et aux clubs que toute demande doit s'effectuer par mail officiel adressé au district à l'attention de la CDA.

Prochaine réunion mardi 8 octobre à 18h au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

TABLEAU RECUSATION 2024/2025		
---	--	--

CLUB	ARBITRE RECUSE 1	ARBITRE RECUSE 2	ARBITRE RECUSE 3
CURTAFOND CONFRANCON	A. MOUSSATEN		
O BUYATIN	F. DENIS	T. FRENDU	T. N'GUYEN
JASSANS RIOTTIER	R. OUAMALICH		
ESB MARBOZ	A. MOUSSATEN	P. FUSEAU	W. EL BARHMI
BOURG SUD	H TOUZANI	L COCHET	A JAOUAB
OYONNAX ASTT	L COCHET	F. MUFFAT JEANDET	JN TARTARIN
CS VIRIAT	A. MOUSSATEN		
CO PLATEAU HAUTEVILLE	S IGUIDAR		
ARBITRES	CLUB RECUSE 1	CLUB RECUSE 2	CLUB RECUSE 3
Baudry	Valserhone		
Ben Fekih	Meximieux	Ambérieu	
Berriss	Foissiat	Plaine Tonique	
Bolliet	St Martin du Mont	Nantua	Ambronay
Chavernois	Colomieu Peyrieu		
Cochet	Bourg Sud	Arbent	
Cognard	Bords de Veyle	ACCFT	Nantua
Duquenoy	Bourg Sud	ASTT Oyonnax	
Feyeux	Bords de Veyle		
Gaillard	Rives de l'Ain		
Grefferat	PVFC		
Hoang	ASTT Oyonnax	PVFC	
Krimou	Nantua	Culoz	
Malara	PRF		
Julien Mazuir	Replonges		
Noa Mazuir	Replonges		
Meilheurat	EBS	Artemare	
Moog	Valserhône		
Murat	Thoissey		
Paillet	Montluel		
Sabin	Nantua		
Tekin	Ambérieu		
Vaudon	PVFC	Lagnieu	
Gautheret	PVFC		
Buellet	Bresse Tonic	Attignat	
Germain	Foissiat		
Garnier	Le Mas Rillier		
Segura	Nantua	Bourg Sud	
Sahin	ACCFT		

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations initiales en arbitrage sur la saison 2024-2025

La première aura lieu au District de l'Ain de Football : (participation aux 3 jours de Formation obligatoire)

- Samedi 19 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)
- Dimanche 20 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)
- Samedi 26 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)

Lien inscription : [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Merci aux clubs de Centre Dombes, ESVS Thoissey, ES Foissiat Etrez, FC Curtafond Confrançon et ASTT Oyonnax pour avoir accueilli les différentes formations arbitres semi-officiels de début de saison.

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION **DU 25/09/2024**

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. DEVEYLE - G. JACUZZI – C. LEROY - M. MAITRE -
J. MALIN - P. PITARD
Excusée: A. BOZONNET

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 04/07/24

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Du 07/09/24 au 06/10/24, 27 matchs sensibles, répartis ainsi :

- . D1 : 5 matchs
- . D2 : 7 matchs
- . D3 : 8 matchs
- . D4 : 4 matchs
- . Coupe Emile Faivre : 2 matchs
- . Coupe René Tremblay : 1 match

La Commission des Délégués compte actuellement une dizaine de Délégués, ce qui n'est pas suffisant pour pouvoir couvrir toutes les rencontres. Elle est donc en recherche de Délégués, et reste à la disposition des personnes qui souhaitent de plus amples renseignements, et/ou qui veulent intégrer l'équipe en place. Merci d'envoyer un courriel au Secrétariat du District : district@ain.fff.fr à l'attention de la Commission des Délégués.

La Commission des Délégués tient à adresser toutes ses félicitations à Mr J.C. MARTIN (LAGNIEU), qui sera Délégué Fédéral dès ce début de saison, ce qui n'est pas arrivé au sein de notre District depuis une quinzaine d'années.

3/ Courriers divers

Courriel reçu de MARBOZ : rencontre U15 VALSERHONE / MARBOZ. Dossier transmis à la Commission des Règlements.

4/ Journée sans carton

Le week-end du 4 et 5 mai 2024 avait été tiré au sort pour la journée sans carton. 43 clubs seront récompensés lors de la soirée des récompenses du 8 novembre 2024 à Attignat.

Il est rappelé ici qu'en l'absence à cette soirée d'un représentant des clubs récompensés, les dotations, quelles qu'elles soient, demeureront la propriété du District.

5/ Bénévoles du mois

Le Secrétariat a adressé aux clubs un e-mail pour qu'ils puissent présenter un(e) bénévole licencié(e), à récompenser par le District (désigné(e) par tirage au sort). Réponse avant le 21 octobre 2024. Toute candidature reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Ces bénévoles recevront leur dotation lors de la soirée des récompenses 2025.

6/ Dates à retenir

Vendredi 25/10/2024 : Assemblée Générale d'hiver du District à la salle des fêtes de VIRIAT

Vendredi 8/11/2024 : Soirée des récompenses à la salle des fêtes d'ATTIGNAT

Fin de la réunion 20h

Prochaine réunion : jeudi 24/10/2024 à 18h au District

Les Co-Présidents,
Jean BELPALME et Alain BERNARD

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F le **Samedi 02 Novembre prochain** à Marboz.

A cette occasion, merci de bien vouloir inscrire vos équipes exclusivement féminines en complétant les points suivants avant le 28 Octobre : <https://forms.gle/9qv8RyAviw3myyCe8>

Interdistricts U18F

Le championnat interdistricts U18F étant géré administrativement par le District de l'Isère, merci d'adresser l'ensemble de vos desideratas/remarques/... à l'adresse suivante : district@isere.fff.fr

Championnats féminins

Nous rappelons aux clubs que les reports de matchs ne sont plus d'actualité, hors cas exceptionnel (intempéries, coupe de France F, ...). Cette organisation a été présentée lors des réunions plénières féminines de fin de saison 2023-2024 et de début de saison 2024-2025. Voir texte ci-dessous

Afin d'éviter de multiples forfaits ou repositionnement de rencontres :

- Impossible de déplacer une rencontre ultérieurement à la date imposée. Possibilité d'avancer la rencontre. (article 30.5)
- L'ensemble des rencontres devront être jouées à la date de la dernière journée.

De plus, a été acté pour les rencontres, le passage de **5 à 3 remplaçantes** (voir règlement des pratiques ci-dessous)

	U15F à 8	U18F à 11	Seniors F à 8	Seniors F à 11
<u>Espace de jeu</u>	Terrain à 8 60m x 50m	Terrain à 11 105m x 68m	Terrain à 8 60m x 50m	Terrain à 11 105m x 68m
<u>Temps de jeu</u>	2 x 30 minutes	2 x 40 minutes	2 x 40 minutes	2 x 45 minutes
<u>Nombre de joueuses</u>	8 + 3 remplaçantes	11 + 3 remplaçantes	8 + 3 remplaçantes	11 + 3 remplaçantes
<u>Taille du ballon</u>	T5	T5	T5	T5
<u>Arbitrage</u>	Bénévole	Officiel	Bénévole	Officiel en poule haute

Coupe de France Féminine

Les clubs de Côtère Est Lyonnais, Foot Trois Rivières et AS Attignat s'étant qualifiés pour le second tour de Coupe de France Féminine qui aura lieu le week-end du 28-29 Septembre. Par conséquent les rencontres de championnats suivantes sont automatiquement reprogrammées au week-end du 5-6 Octobre :

- COTIERE EST LYONNAIS – SC MILLE ETANGS
- FOOT TROIS RIVIERES – AS MISERIEUX TREVOUX
- ENT. S. VAL DE SAONE – AS ATTIGNAT

Le Président de la Commission
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

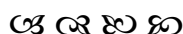
Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 01/10/2024

Présents : MM. DELIANCE, VERNAY, BOURDON, GAUTHERON, GUTIERREZ.



Courriers :

- De Valserhône en Féminine - U13 D4 poule J - opposée à Montréal.
- De Romain Ségura, arbitre de la rencontre Bourg ACCFT opposé à FC Bressans 2 en D3 poule A pour une faute technique – Transmis à la CDA.
- De Bourg ACCFT confirmant la réserve technique mentionnée ci-dessus.
- De Ilan Kechiche, arbitre à la rencontre en U15, Bourg Sud contre Thoissesey pour signaler un joueur qui a participé à la rencontre (n°12)

Dossier n° 22

Match n° 29677413 : AS Vertrieu 2 / Ambérieu FC 3 – SENIORS D5 poule B – du 29/09/2024

Courrier du club de Vertrieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- AS Vertrieu 2 : 0 but / -1 point
- Ambérieu FC 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Vertrieu est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 23

Match n° 29595734 : Cormoranche ES 2 / FC Curtafond Conf 3 – SENIORS D5 poule D – du 29/09/2024

Courrier du club de Curtafond Confrançon annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- FC Curtafond Conf 3 : 0 but / -1 point
- Cormoranche ES 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Curtafond Confrançon est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 24

Match n° 29512172 : St Martin MCV 2 / Bourg Sud 4 – SENIORS D5 poule A – du 29/09/2024

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Bourg Sud 4: 0 but / -1 point
- St Martin MCV 2: 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 25

Match n° 29447060 : FC Serrieres Villebois 2 / Ent S.Revermontoise 2 – U18 D4 poule G – du 28/09/2024

Courrier du club de Ent S. Revermontoise annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Ent S. Revermontoise 2 : 0 but / -1 point
- FC Serrieres Villebois 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Ent S. Revermontoise est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 26

Match n° 29255557 : Valserhône / ESB Marboz – U15 D2 poule A –

Réclamation du club de Marboz pour feuille de match manquante.

Après vérification, une feuille de match papier est bien jointe au match référencé.

Toutefois, les formalités d'avant match n'ont pas été respectées (art.33.1. des Règlements Généraux du District) car la feuille de match papier a été remplie après le match.

Après vérification auprès de la CDA, l'arbitre de la rencontre n'aurait pas dû démarrer le match pour cause de feuille de match manquante.

La rencontre est bien allée jusqu'à son terme.

En conséquence, la Commission décide de donner match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammation.

Les frais de déplacement du club de Marboz lors de la reprogrammation de la rencontre seront à la charge du club de Valserhône.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du mardi 1 Octobre 2024

Pour les modifications de rencontres vous devez utiliser « Footclubs » ou le document « modification d'une rencontre » en ligne sur le site du district, ces documents doivent parvenir le lundi qui précède la rencontre, la commission sportive se réunissant le mardi.

Courriers Clubs :

Ain Sud : rencontres D4 poule C le samedi à **20h00**.

Serrières Villebois Fc : rencontre D5 poule B du 6 octobre à **13h00** (rencontre D3 à 15h00).

Feillens Us : rencontre D2 poule B du 6 octobre à **15h00** (rencontre U16 R2 à 13h00).

Bourg Sud : demande modification horaire D3 poule B du 6 octobre.

Centre Dombes Foot : accord pour rencontre D3 poule B du 6 octobre à **14h00**.

Oyonnax Att : rencontre D3 poule C et D1 du 6 octobre au **complexe Sportif de VEYZIAT**.

Suite au tirage de la coupe de France – T5 le 13 octobre - les rencontres sont reportées

D2 poule B

- **Guéreins Genouilleux As 1 – Feillens Us 3** le dimanche 24 novembre à 14h30.
- **OI. St Denis les Bourg 1 – Centre Dombes F. 1** le dimanche 24 novembre à 14h30.

Éric CANARD, Grégory BESSET, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 1 Octobre 2024

Courriers U18 :

Côt. Meximieux Villieu : arrêté municipal mairie de MEXIMIEUX stade de la Prairie les 28 et 29 septembre.

Rencontre D2 poule B Côt. Mex. Villieu 1 – Ain Sud 2 du 28 septembre reportée **mercredi 2 octobre**.

Rencontre D3 poule D Côt. Mex. Villieu 2 – Centre Dombes F. 2 du 28 septembre reportée **au 19 octobre**.

Culoz Grd Colombier Us : arrêté municipal mairie de CINDRIEUX pour le 28 septembre.

Rencontre D3 poule D Ent. Culoz Chautagne 1 – Virieu Fct 1 du 28 septembre **reportée au 19 octobre**.

Serrières Villebois Fc : demande de modification horaire rencontre D4 poule G.

Plaine de l'Ain Us : accord pour rencontre D4 poule G du 5 octobre **13h00 stade M. DONZE de ST VULBAS**.

Thoissey Esvs : rencontre D4 poule H du samedi 5 octobre à **13h30** (coupe Gambardella à 15h30).

Mille Etangs Sc : rencontre D4 poule G le samedi 5 octobre à **13h30 stade A. ORCET à AMBERIEUX en ----- DOMBES** (coupe Gambardella à 15h30).

----- rencontre D4 poule H samedi 5 octobre **reportée au 19 octobre** (coupe Gambardella).

Chatillon la Palud Csj : précision stade pour D4 poule G – **samedi 5 octobre stade municipal de PRIAY**.

Tour 3 de la coupe Gambardella le samedi 5 octobre les rencontres des équipes qualifiées sont reportées au 19 octobre.

D2 poule A

- Fbbp01 1 – Bourg Sud 1
- Montréal As 1 – Veyle Saône Fc 1
- Valserhône Foot 1 – Ol. Sud Revermont01 1
- Bourg Accft 1 – Marboz Esb 1
- Viriat Cs 1 – Eссор Bresse Saône 1

D2 poule B

- Le Mas Rillier Fc 1 - Belley Cs 1
- Ain Sud 2 – St Martin Mont Esr 1
- Lagnieu Cs 1 – Mille Etangs Sc 1

D3 poule D

- Ambérieu Fc 1 – Ain Sud Foot 3
- Serrières Villebois Fc 1 – Ent. Culoz Chautagne 1 **reportée au 2 novembre.**

D3 poule E

- Thoissey Esvs 1 – Bresse Tonic Foot 1

Courriers U15 :

Côt. Meximieux Villieu : arrêté municipal mairie de MEXIMIEUX stade de la Prairie les 28 et 29 septembre.

Côt. Meximieux Villieu : inversion rencontre D3 poule G du 29 septembre.

Portes de l'Ain Us : accord pour inversion rencontre D3 poule G (**J7 inversée**).

Nantua Us : demande **inversion** rencontre D3 poule D du 29 septembre terrain impraticable.

Hautecourt Romanèche As : accord pour inversion rencontre D3 poule D du 29 septembre (**J7 inversée**).

Belley Cs : demande de modification horaire rencontre D3 poule E du 6 octobre.

St Denis Ambutrix Fc : accord pour rencontre D3 poule E du 6 octobre à **9h30**.

Attention pour modification date/horaire de rencontre utiliser footclubs ou le bordereau de « **modification d'une rencontre** » en ligne sur le site du district.

VETERANS

Réunion du 1 Octobre 2024

Vous pouvez engager une équipe pour le championnat en envoyant un e.mail.

Accord :

- **Ambérieu Fc**
- **Côt. Luénaz Fc**
- **Le Mas Rillier Fc**
- **St Denis Ambutrix Fc**

Refus : **Mille Etangs SC**

Non renseigné :

- **Ambronay St Jean Vx**
- **Bettant Js**
- **Priay Fc**

Coupe René MORANDAS engagements au 1 octobre.

- **Ambérieu Fc**
- **Bagé As**
- **Bettant Js**
- **Bourg Sud**
- **Bresse Foot01**
- **Bressans Fc**
- **Centre Dombes Foot (2 équipes)**
- **Côt. Luénaz Fc**
- **Côt. Meximieux Villieu**
- **Dombes Bresse Fc**
- **Foissiat Es**
- **Foot Trois Rivières**
- **Le Mas Rillier Fc**
- **Manziat Fc**
- **Marboz Esb**
- **Mille Etangs Sc**
- **Plaine Tonique Fc (2 équipes)**
- **Ol. St Denis les Bourg**
- **Ol. Sud Revermont01**
- **Replonges Us**
- **St Denis Ambutrix Fc**
- **St Martin Mont Esr**
- **Thoissey Esvs**
- **Vaux En Bugey Us**
- **Veyle Vx Jonc Fc**
- **Viriat Cs**

Premier Tour le 18 octobre 2024 tirage mardi 8 octobre.

COUPE René MORANDAS (vétérans)

Coupe se pratiquant par élimination directe avec le même règlement que les coupes FAIVRE et TREMBLAY excepté les tacles qui sont interdits, sanctionnés d'un pénalty dans la surface de réparation et d'un coup-franc direct en dehors.

Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires d'une licence **senior vétérans.**

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

Plan de Performance Fédéral

Clubs ayant signalés leurs joueurs U12 – U13 (date limite 6 octobre)

PPF U12 (2013)	PPF U13 (2012)
IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT	PLAINE REVERMONT FOOTBALL
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	C.S. VIRIAT
C.S. VIRIAT	F.C. VEYLE SAONE
BRESSE FOOT 01	C.S. VIRIAT
F.C. VEYLE SAONE	BOURG SUD
BOURG SUD	E.S.R. ST MARTIN DU MONT
E.S.R. ST MARTIN DU MONT	A.S. DORTAN LAVANCIA
CENTRE DOMBES FOOTBALL	U.S. REPLONGES
BRESSANS F.C.	CENTRE DOMBES FOOTBALL
A.S. MONTREAL LA CLUSE	BRESSANS F.C.
ESSOR BRESSE SAONE	A.S. MONTREAL LA CLUSE
AMBERIEU FC	ESSOR BRESSE SAONE
THOISSEY E.S.V.S.	AMBERIEU FC
E.S.B. MARBOZ	U.S. REPLONGES
DOMBES BRESSE F.C.	E.S.B. MARBOZ
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN	DOMBES BRESSE F.C.
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ	U.S. REPLONGES
BELLEY C.S.	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
C.S. LAGNIEU	BELLEY C.S.
A.S. COLOMIEU	C.S. LAGNIEU

PPF U13

PLAINE REVERMONT FOOTBALL

C.S. VIRIAT

F.C. VEYLE SAONE

C.S. VIRIAT

BOURG SUD

E.S.R. ST MARTIN DU MONT

BOURG SUD

A.S. DORTAN LAVANCIA

U.S. REPLONGES

CENTRE DOMBES FOOTBALL

BRESSANS F.C.

A.S. MONTREAL LA CLUSE

ESSOR BRESSE SAONE

AMBERIEU FC

U.S. REPLONGES

E.S.B. MARBOZ

DOMBES BRESSE F.C.

U.S. REPLONGES

A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ

BELLEY C.S.

C.S. LAGNIEU

C.S. LAGNIEU

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel important et urgent aux clubs

Les feuilles de matchs à imprimer sont sur le site du district dans pratiques>>foot réduit>>catégories U7, U9, U11, U13 si la FMI ne fonctionne pas.

Les clubs doivent obligatoirement rentrer les résultats dans Footclub et scanner les feuilles de matchs.

Lorsque vous envoyez des mails pour des changements d'horaires, rencontres inversées, changement de lieux etc..... Précisez la lettre de la poule et la catégorie.

Quelques dates à retenir pour le début de saison 2024 - 2025

Début des différents Plateaux :

U13 : 1^{er} tour du Festival Pitch le 19 octobre 2024

Le tirage a été effectué, vous le trouverez dans Foot réduit >>U13>> festival Pitch.

Les clubs qui reçoivent doivent obligatoirement imprimer la feuille du plateau et le règlement spécifique au festival Pitch.

U13

Le calendrier des U13 est en ligne dans épreuves>>compétitions.

Attention des modifications ont été faites. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent (lieux et horaires).

Certaines poules étant incomplètes (exempt), les équipes exemptes peuvent se rencontrer en matchs amicaux (pas de FMI ou feuille de match).

Changement de date :

Poule N : le match entre Misérieux Trévoux 3 et FC Veyle Saône 7 prévu le 5 octobre 2024 est décalé au 12 octobre 2024.

Forfait :

Poule N : Forfait général Dombes Bresse 4, les équipes qui devaient la rencontrer sont exemptes.

Dombes Bresse : 26 €

Journée du 14 Septembre 2024 :

Feuilles de matchs toujours manquantes donc résultats toujours manquants, aux dépens des autres clubs. Merci de nous faire parvenir les feuilles de matchs concernées par mail.

Poule H : Jassans Frans 3

Poule M : Côtières Luenaz 2

Poule N : Jassans Frans 4

Poule p : Veyle Saône 6

Bords de Veyle 2

Feuilles de match manquantes Amende 9 €

Merci de nous les envoyer par mail.

Journée du 21 Septembre 2024 :

Poule A : Plastic Vallée 1 9€

Ol Sud Revermont 01 1 9€

Poule C : Plastic Vallée 2 9€

Poule F : Valsershône 4 9€

Poule J : Veyziat 2 9€

Plastic Vallée Fém 6 9€

Valsershône 6 9€

Poule M : Côtières Est Lyon 4 9€

Poule P : Ol Sud Revermont 3 9€

U11

Les calendriers sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U11 et dans épreuves>>compétitions.

Changement de Niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde Phase

Merci d'envoyer un mail pour le 13 Octobre 2024 dernier délai.

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent (lieux et horaires).

Infos :

Poule U : l'exempt de la poule est remplacé par Bourg en Bresse Péronnas 01 5 fém à partir du 5 octobre.

Changement de lieu :

Journée du 5 octobre 2024 :

Poule U : le plateau qui devait se dérouler au stade de la Chagne (Bourg FO 1) se déroulera à Marboz à 11h30, avec Viriat 3, Marboz Cormoz et Bourg FO 1).

Résultats manquants :

Journée du 14 Septembre 2024 :

Poule C : Plaine Tonique 1
Poule G : Guéreins Chaneins 1
Poule J : Bourg Péronnas 3
Poule L : Veyziat ATT 4
Nantua 1
Poule M : Culoz 2
Poule P : Ain Sud Fém 7
Poule V : Centre Dombes 4

Journée du 21 septembre 2024 :

Poule D : Valserhône 2
Poule K : Valserhône 4
Poule L : Nantua 1
Poule M : Culoz 2
Artemare Valromey 1
Poule R : St Etienne sur Chalaronne 1
Poule S : Bords de Veyle 2
Poule T : Attignat 2

Merci de nous faire parvenir rapidement les résultats par mail.

U9

Les plateaux sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U9 et dans épreuves>>compétitions.

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent.

Changement de Niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde Phase

Merci d'envoyer un mail pour le 13 Octobre 2024 dernier délai.

Modification importante de poule :

Journée du 5 octobre 2024 :

Poule L :

A Hauteville : Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1 équipe), Co Plateau (2 équipes).

A Peyrieu : Culoz (3équipes), Artemare Valromey (2 équipes), Peyrieu Brens (1 équipe).

Journée du 12 octobre 2024 : Plateau Bas Bugey-Savoie

Poule L :

A Belley : Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1 équipe), Peyrieu (1 équipe) + équipes de Savoie.

A Culoz : Culoz (3 équipes), Artemare Valr (2 équipes), CO plateau (2 équipes) + équipes de Savoie.

U7

Les plateaux sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U7 et dans épreuves>>Foot Animation & loisir. Si certains plateaux n'apparaissent pas, c'est que les calendriers n'ont pas été envoyés au district.

Urgent :

Pensez à nous renvoyer rapidement les calendriers des plateaux (dates et lieux) à footanimation@ain.fff.fr et distrit@ain.fff.fr .

Calendriers manquants :

Poule C : Bugey
Poule F : Dombes Côtières
Poule H : Val de Saône
Poule I : Val de Saône
Poule P : Haut Bugey

Changement de lieu : journée du 10 octobre

Poule L Bresse : le plateau aura lieu à Cormoz et non à St Nizier le Bouchoux

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la CDTIS du 28 septembre 2024

Présents : BAILLET Georges - BOURDON Bernard – JANNET Jean François – MAGDELAINE Guy – MONTBARBON Gérard – PELISSON Bernard -PELLET François

Excusés : JANTET Bernard

Invité excusé : MALIN Joël

Objet de la réunion :

- Organisation de la commission pour la saison 2024/2025
- Vérifications prévues lors de la saison 2024/2025
- Suivi des travaux de non-conformités à faire lever durant l'intersaison
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

Organisation de la commission pour la saison 2024/2025

- BAILLET G et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtère.
- BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.
- JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugéy.
- BAILLET G et JANNET JF pour les secteurs Burgien et Ambarrois.
- Les installations du secteur du Bas Bugéy seront prises en compte suivant la disponibilité des membres.
- Demandes de classement auprès des municipalités : BAILLET G
- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

Infrastructures recensées au niveau du district au 28 septembre 2024

242 installations dont 170 dotées d'un éclairage hors gymnases.

Composition des 242 installations : 10 gymnases ,187 terrains en pelouse naturelle, 33 terrains en pelouse synthétique et 12 en stabilisé.

Les vérifications programmées pour la saison 2024/2025 :

- 50 installations dans le cadre des vérifications décennales et des installations dans le cadre du FAFA.
- 39 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles, quadri annuelles et dans le cadre du FAFA.

A noter que pour les vérifications FAFA, la commission ne peut intervenir qu'après la fin des travaux. Certains propriétaires d'installation ont engagé des démarches mais avec un planning aléatoire.

Vérifications traitées du 1^{er} juillet au 30 septembre

- 9 installations et 5 éclairages

Vérifications à prévoir durant la période du 30 septembre au 30 janvier

- 9 installations et 14 éclairages

Installations ayant des non-conformités majeures à lever.

- Stade municipal de Mézériat 1 – vu avec le propriétaire de l’installation – demande faite à la ligue pour un report de 15 jours de la date de délai de fin de travaux.
- Stade municipal de Jayat – vu avec le propriétaire de l’installation pour la modification de l’aire de jeu.

Suivi sous la responsabilité de la CDTIS.

Installations ayant des non-conformités mineures à lever.

La CDTIS concertera la CRTIS pour savoir qui effectuera les relances auprès des propriétaires des installations avec copie aux clubs.

Suivi des équipements de contrôle

- Aucun achat à prévoir durant la saison 2024/2025.
- 4 luxmètres ont été envoyés durant l’intersaison chez la société Testo pour des étalonnages.

Point sur la réglementation

La réglementation du 1^{er} juillet 2021 demeure inchangée et sera d’actualité pour cette saison 2024/2025. Les éclairages classés E Entraînement lors d’une vérification initiale n’ont pas besoin de confirmation.

Informations

- Suivi des Autorisations d’Ouverture au Public. A ce jour, la CDTIS a référencé 181 AOP sur 218. La commission continue l’actualisation des dossiers administratifs. Désormais toutes les demandes de classement décennales transmises à la ligue sont accompagnées d’une AOP si celle-ci n’est pas déjà enregistrée dans Stadium.
- La CRTIS envisage une réunion restreinte décentralisée au sein des locaux du district de l’Ain le jeudi 17 octobre 2024. Les membres de la CDTIS sont invités à assister à celle-ci.

Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Samedi 25 janvier 2025 à 9h30.

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu’au retour de l’accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d’éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d’Avis Préalable installation

- Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d’honneur de Bâgé – dossier transmis à la ligue pour validation.

Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539902 de Bourg en Bresse – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Cosec Favier NNI 010539901 de Bourg en Bresse rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101 – classement au niveau E7 LEDS jusqu'au 26 septembre 2028.
- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des stades municipaux d'Arbent :
 - NNI 010140101 – attente d'une décision par la ligue
 - NNI 010140102 – classement au niveau E7 LEDS jusqu'au 30 septembre 2028.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 2 de Marboz NNI 012320102 – rapport à effectuer par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse – classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 octobre 2034.
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz – classement au niveau T5 PN jusqu'au 24 septembre 2034.
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu – classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 octobre 2034.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Stade municipal de Mézériat 1 -modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.

Programmations à compter du mois d'octobre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI010310101 et NNI 010310103

Pour la CDTIS : JF JANNET